

# COMMUNE DE Clary

## Canton de Clary

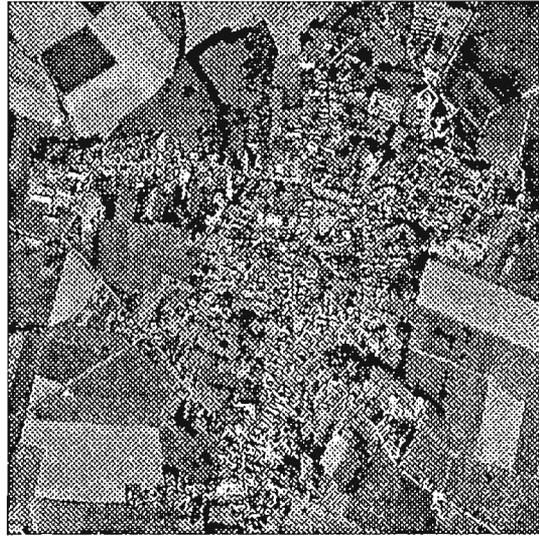


### Programme d'étude

## Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie

Janvier 1997

# SOMMAIRE



<b>Processus d'une démarche</b>	<b>2</b>
<b>Approche globale</b>	<b>6</b>
- Situation générale	
- Paysage et milieu naturel	
<b>Approche communale</b>	<b>10</b>
- La ruralité	
- Le milieu naturel et paysager	
<b>Phase opérationnelle</b>	<b>12</b>
- La nouvelle école maternelle	
- La place des Ecossais	
- L'espace pétanque	
- L'arrière de la mairie	
- La place de la Victoire	
- La traversée du village "RD 15"	
- Les entrées de la commune	

Ce document programme répond à la politique Fond d'Amélioration du Cadre de Vie initié par le Conseil Général du Nord.

Il se propose, pour mettre en synergie cette politique, de présenter et d'analyser la commune à deux échelles différentes qui recoupent deux points de vue opposés mais complémentaires.

La première échelle situe Clary dans son environnement le plus large. Elle détermine les limites naturelles du territoire et explique les éléments physiques et sensibles qui participent à la lisibilité et à la cohérence de la Commune.

La deuxième, en puisant ses racines dans la connaissance acquises dans l'approche globale, s'intéresse à l'analyse et au diagnostic du territoire de la commune dans ses limites administratives. Cette partie a pour objectif de montrer comment un aménagement ponctuel peut participer aussi bien à améliorer le cadre de vie de la commune qu'à renforcer la cohérence et la lisibilité d'une entité.

Pour être complet et dans un souci de cohérence, l'étude devra tenir compte de tous les projets en cours sur la commune.

---

# Processus d'une démarche

## Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie

---

L'équipe des maîtres d'œuvre retenue après consultation faite sur la base de ce document programme pourra voir son travail s'organiser en 3 étapes.

Il est proposé qu'un point soit réalisé avec l'ensemble des partenaires avant de clore chacune des étapes significatives : mairie, bureau d'études, animatrice de pays du Conseil Général, chargé d'études du C.A.U.E....

### 1 - Préliminaires.

La Commune apportera tous les documents susceptibles d'aider le maître d'œuvre dans son entreprise (P.O.S., M.A.R.N.U., cadastre, photos,...) et mentionnera à cette occasion, les partenaires qu'elle souhaite associer à cette démarche :

- D.D.E. - D.D.A. - D.I.R.E.N. - D.R.A.C.....,
- Habitants, enseignants, commerçants,
- D.V.I.,
- E.D.F.,
- ...

Par ailleurs, le maître d'ouvrage prendra soin de signaler et faire connaître à l'équipe de maîtrise d'œuvre, les études passées et en cours sur sa commune.

### 2 - Mise en place d'une analyse approfondie et production de schémas de principe.

L'analyse se basera sur :

**L'examen visuel, notamment lors des moments forts de la vie communale :** fêtes, sortie d'école, fin de semaine, etc...

**Un recensement des atouts** et caractéristiques architecturales, urbaines et paysagères des lieux.

**Les outils** dont l'équipe de maîtrise d'œuvre fixera la nécessité (films, photos, vues aériennes...).

**Les informations complémentaires** nécessaires aux prises de décisions ultérieures (comptage automobile, historique, situation foncière...).

**Ces éléments de base permettront à l'équipe de maîtrise d'œuvre d'appuyer ou d'infléchir, en accord avec les élus certains points du programme.**

Pour arrêter les options d'aménagement, l'équipe de maîtrise d'œuvre soumettra alors au maître d'ouvrage, c'est-à-dire la Commune, un ensemble de schémas d'organisation et d'esquisses.

A ce stade, il sera demandé au bureau d'études de produire des documents graphiques présentés sous diverses formes (expositions, plaquettes, séances publiques...) et destinés

à convaincre et associer différents partenaires (habitants...) à l'œuvre commune d'amélioration du cadre de vie.

Le C.A.U.E. met à la disposition des enseignants un ensemble d'ateliers de sensibilisation à l'architecture et à l'environnement : "l'Ecole des Passemurailles" à destination des enfants des écoles.

### **3 - Définition d'un programme pluriannuel de travaux et réalisation d'Avant-Projets Sommaire (A.P.S.).**

Une fois les options d'aménagement validées par l'équipe municipale et les enveloppes financières estimées, maître d'ouvrage et maître d'œuvre définiront ensemble un phasage à court et moyen terme (5 à 10 ans) des travaux à réaliser en fonction de critères tels que :

- l'exemplarité,
- l'urgence,
- les opportunités,
- le coût.

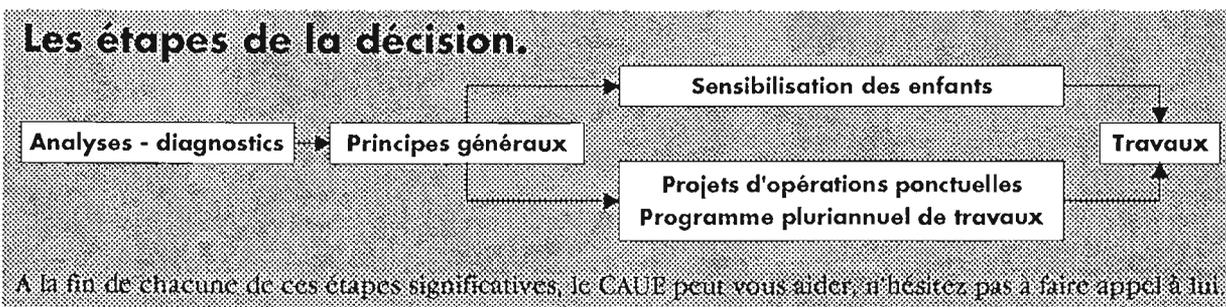
#### **Remarques :**

L'ensemble de l'étude privilégiera les éléments de réflexions en envisageant des alternatives (schémas, croquis, esquisses...). Seuls certains chapitres le nécessitant seront poussés jusqu'à l'esquisse chiffrée voire A.P.S. (Avant-Projet Sommaire) chiffré et concluront la phase d'étude.

Quant au maître d'ouvrage, il peut, selon son calendrier, décider d'entamer une première phase de travaux, dès la fin de l'étude. Il sera alors demandé au maître d'œuvre d'en établir un Avant-Projet Détaillé (A.P.D.), destiné au passage de cette première partie du dossier en commission de subvention travaux du Conseil Général. L'établissement d'A.P.D. ne fait pas partie du présent contrat.

Les documents figurant dans l'étude prendront, dès l'approbation de celle-ci, une valeur contractuelle.

Le Conseil Général n'engagera sa participation financière que s'il reconnaît une filiation quantitative et qualitative entre les documents de la phase ETUDE, ceux de la phase TRAVAUX et la mise en œuvre. C'est pourquoi le C.A.U.E. recommande très fortement que les maîtres d'œuvre de l'étude participent activement à la réalisation des documents techniques précédant les travaux et à la conduite des opérations.



# Approche globale

L'approche globale a pour objectif de présenter l'environnement dans lequel Clary baigne. En effet, la connaissance de cet environnement permet de mieux comprendre la logique du territoire, d'identifier ses potentialités et de révéler les enjeux qu'il porte. Cette phase préliminaire est un préalable nécessaire qui permettra par la suite d'harmoniser et de coordonner les projets entre eux.

## Environnement de Clary

### Situation générale

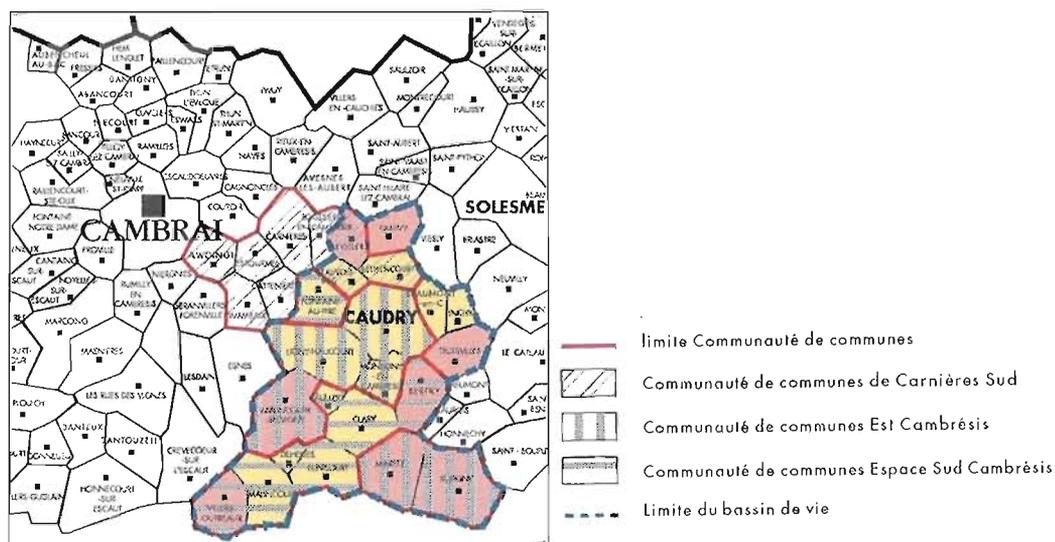
La commune de Clary fait partie de l'arrondissement de Cambrai et elle est rattachée au canton de Clary. Le bassin de vie auquel elle appartient est composé de 21 communes totalisant plus de 20 000 habitants avec Caudry comme commune pôle offrant plus de 70% de services à l'ensemble des communes.

De plus, Clary fait partie de la Communauté de Communes "Espace Sud Cambrésis". Cette Communauté de Communes forte de sept communes et de 5632 habitants dont le siège est situé à Bertry est fortement rurale.

### Paysage et milieu naturel

L'analyse et le diagnostic des paysages réalisés par le C.A.U.E. 1993 (Cf. Eléments de lecture...) a révélé sept entités paysagères dans le Cambrésis. La commune de Clary fait partie de l'entité du "Plateau boisé", constellation de petits boisements sur un relief dynamique. Les bois occupent généralement les poches de sols ingrats et constituent l'ultime phase de l'émiettement progressif des forêts et des bois. La structure des villages est ici tellement marquée que l'apport d'autres logiques architecturales et urbanistiques constitue un enjeu fondamental pour chaque commune.

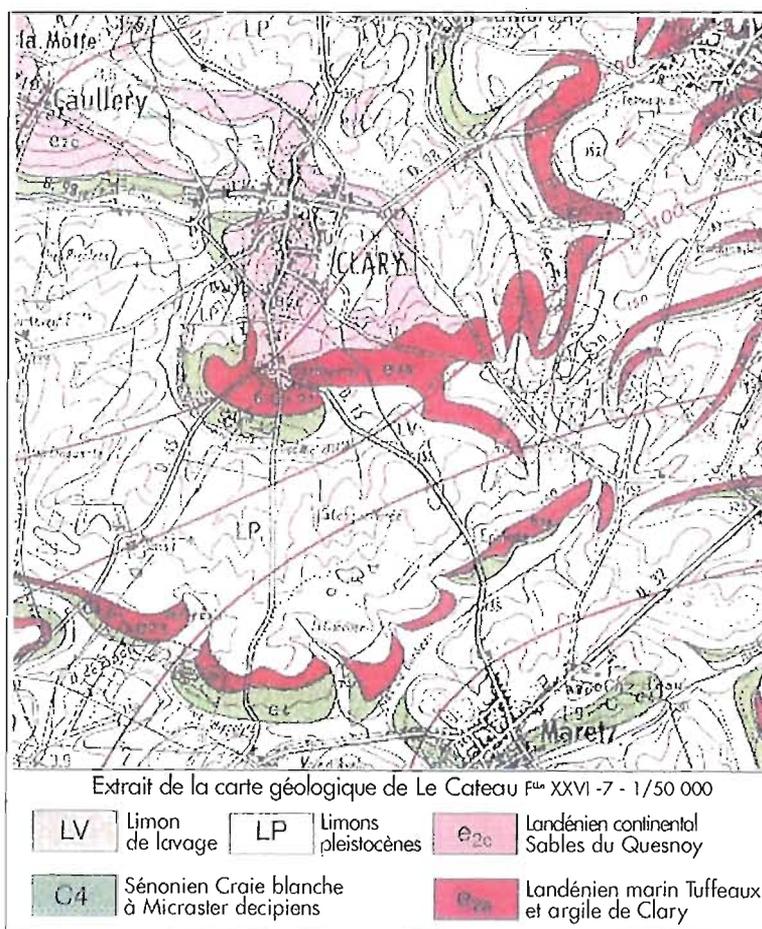
De plus, cette entité paysagère se caractérise par une topographie où la morphologie est bien marquée avec une altitude variant entre environ 100 m au niveau des vallées et plus de 150 m sur les buttes.



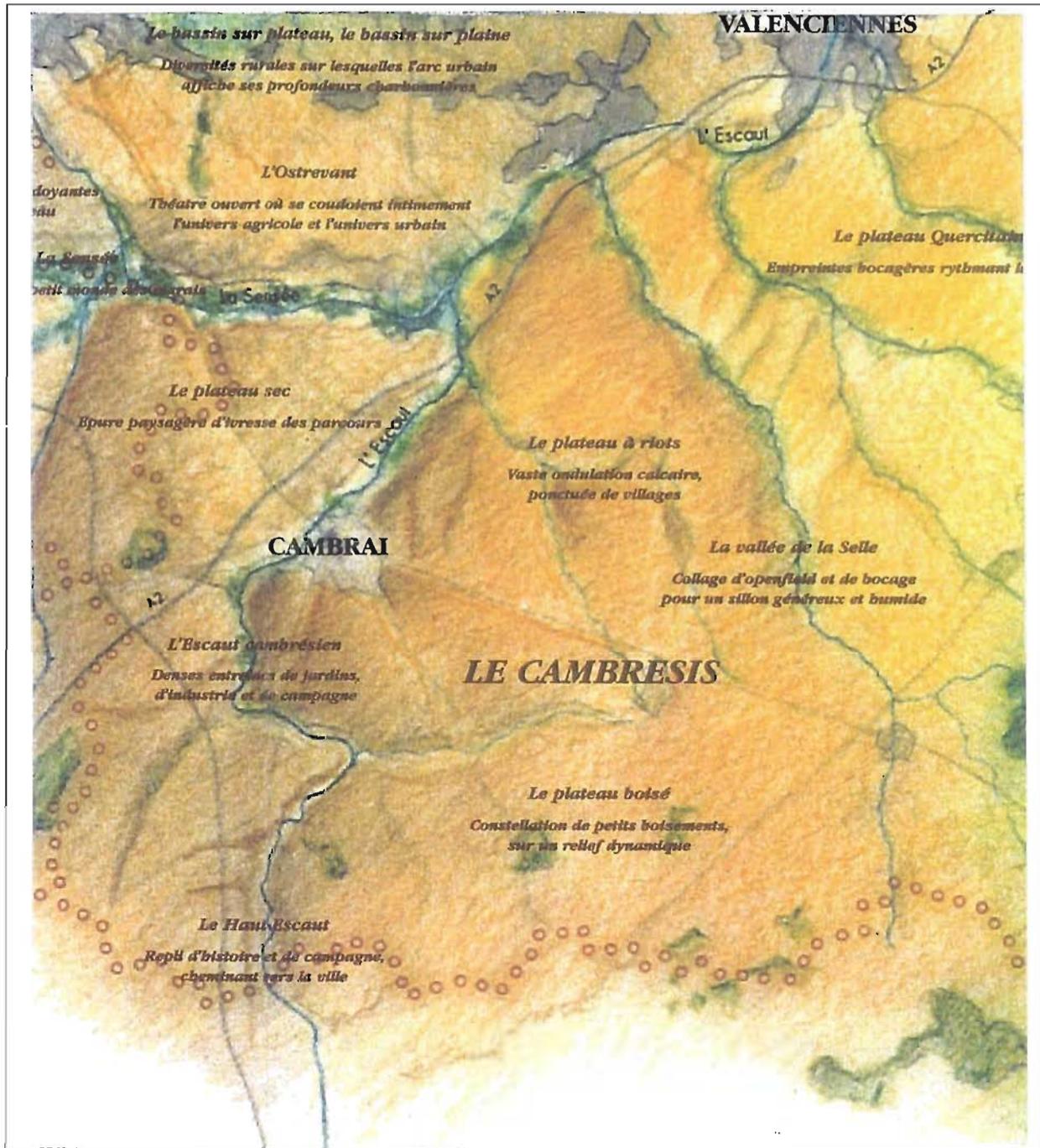
La géologie de cette entité est relativement simple. En effet le sous-sol est constitué d'une épaisse couche de craie reposant sur des terrains imperméables qui forment le plancher de la nappe. La couche superficielle quant à elle varie en fonction de la morphologie du terrain . Mais quelle que soit la nature de cette couche elle repose toujours sur la craie :

- en fond de vallée les limons de lavage sont les plus représentatifs
- sur les versants, c'est la craie blanche qui domine
- sur les versants, les épandages de limons sont dominants
- alors que les sables du Quesnois sont cantonnés au niveau des buttes.

La présence de la craie, roche perméable, l'épaisse couche de limons, la pluviométrie sont les principaux facteurs qui, en s'additionnant, sont à l'origine de la fertilité des sols et la richesse hydrique souterraine du Cambrésis.



# Carte des paysages



Extrait de la carte des paysages Conseil Général - CAUE



Plan établi d'après photo-interprétation

## Approche communale

L'analyse du périmètre de la commune dans ses différentes composantes est l'étape qui permet, par la connaissance, de mettre en évidence les éléments identitaires sur lesquels doivent reposer tous les projets. Parmi les composantes les plus importantes, le milieu naturel, le paysage et la ruralité semblent, à première vue, les variables qui caractérisent au mieux l'identité de la commune.

### La ruralité

Au coeur de l'Est Cambrésis, Clary est située à 16 km du chef lieu d'arrondissement et à 4 km de Caudry.

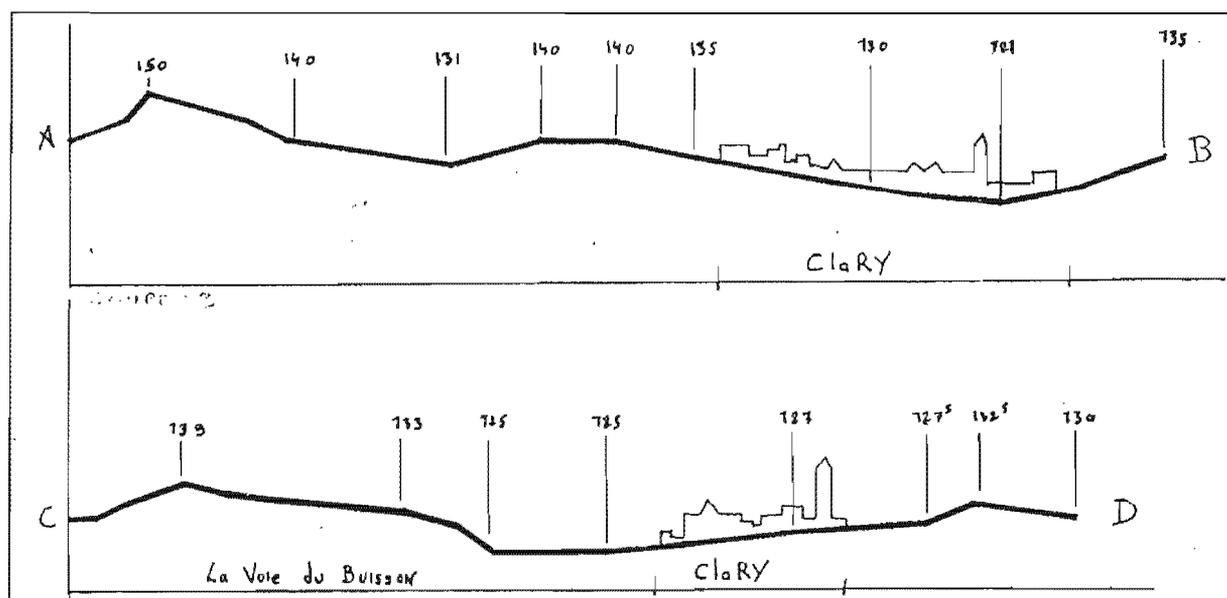
Si la commune est à l'écart des grandes infrastructures (RN, autoroutes), elle est par contre bien desservie par un réseau important de routes et de chemins qui la relie aux communes voisines. Cette situation lui confère une bonne accessibilité et représente pour la commune un atout important qui peut être valorisé pour la découverte des paysages de la commune.

La commune de Clary, par sa densité (112 hab./km<sup>2</sup>), sa population (1114 habitants), son occupation du sol, est un village fortement imprégné de ruralité.

### Le milieu naturel et paysager

L'analyse du territoire de Clary par photo-interprétation révèle une organisation spatiale originale. En effet, l'occupation du sol semble obéir à une logique naturelle et plus particulièrement à la morphologie. On remarque :

- sur les buttes sableuses, un chapelet de bois décrivant un demi-cercle dont Clary semble le centre,
- sur les versants, les parcelles agricoles forment une demi-arène autour du village,
- en fond de vallée le rivot, avec sa large courbure, vient cerner la ride où Clary s'est installée,
- autour du secteur bâti, l'arbre et l'arbrisseau forment l'auréole bocagère.

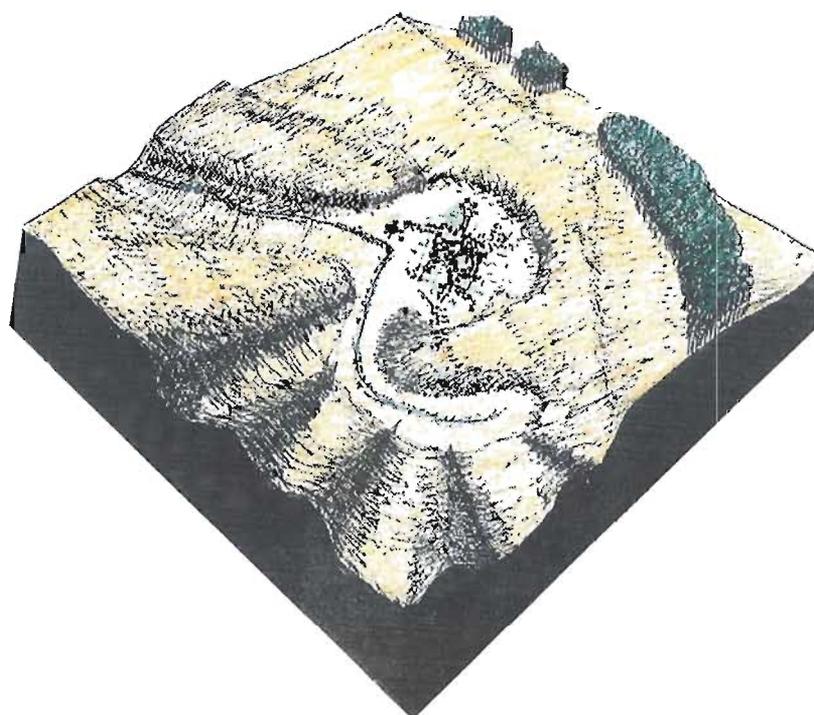


Cette organisation concentrique, faite de courbes naturelles, formant un amphithéâtre qui enveloppe le secteur bâti de la commune vient conforter deux parmi des explications qui ont été avancées pour expliquer l'origine du nom de Clary.

Certains soutiennent que Clary a tiré son nom du mot Clairière. L'agglomération s'étant formée au moment du déboisement ancien de la région. Les bois, aujourd'hui présents tout autour de Clary, seraient donc les reliques de cette ancienne forêt.

La seconde explication, celle de l'Abbé Boniface, affirme que cette commune s'appelait autrefois Clary et Clariacum. Elle possédait de nombreux bas fonds de terre glaise, naguère encore remplis d'eau stagnante en hiver et pendant les grandes pluies. Ce nom signifiait donc habitation, domaine des "Clairs", des puisards, des mares d'eau stagnante et limpide. Explication fort intéressante car Clary est, par rapport à la morphologie, un réceptacle qui accueille les eaux de ruissellement des environs immédiats.

Cette morphologie est actuellement très peu valorisée. Le bureau d'étude, après analyse plus fine, pourrait tirer partie de cet atout pour ses futurs aménagements.



Bloc diagramme de Clary dans son site

## Phase opérationnelle

Conscient des enjeux que représente la mise en place d'une stratégie, les élus se sont investis dans deux démarches situées à deux échelles différentes mais complémentaires.

La première engage Clary dans une démarche ambitieuse qui est celle du Contrat de Développement Rural en l'associant aux autres communes du bassin de vie.

Cette stratégie de développement exige aussi des actions de terrains rapides qui encouragent la poursuite des efforts, manifestent le dynamisme de l'équipe en place, génèrent l'émulation des divers partenaires et gèrent l'urgence de certaines opérations.

Tel est l'objectif assigné à la deuxième démarche. La procédure Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie semble la politique la plus appropriée pour mettre en synergie les projets urgents.

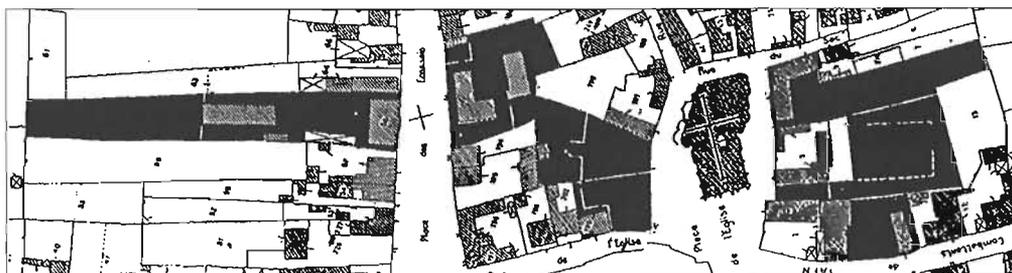
Le choix de ces opérations a été réfléchi en fonction de l'ambition des élus, de l'opportunité (construction d'une nouvelle école) et des atouts et faiblesses du territoire.

Plusieurs actions semblent émerger à savoir :

- La nouvelle école maternelle
- la place des Ecossois
- L'espace pétanque
- L'arrière de la mairie
- la place de la Victoire
- La traversée du village "RD 15"
- Les entrées de la commune



La disponibilité de terrains en centre ville que va générer la démolition de l'école maternelle est une opportunité pour réfléchir à la nouvelle organisation du centre du village et à l'amélioration du cadre de vie sur l'ensemble du territoire communal.



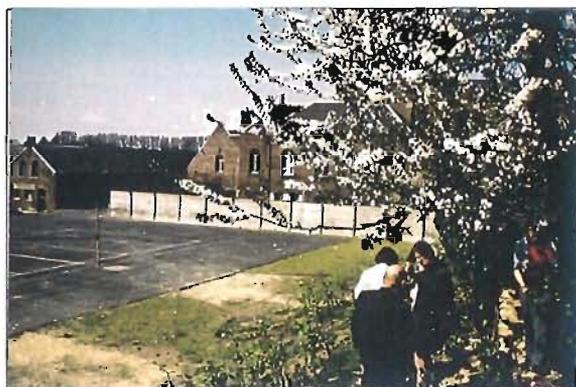
■ Terrains disponibles

## La nouvelle école maternelle :

La commune, désireuse d'améliorer le cadre de vie des élèves de maternelle, envisage la construction d'une nouvelle école de qualité, dotée de deux classes et d'une salle de jeux, pour un effectif de 45 élèves.

Elle dispose pour cela soit d'un terrain spacieux à proximité du presbytère pour une construction neuve ou d'un bâtiment situé à l'arrière de la mairie pour une réhabilitation.

- Le terrain à proximité du presbytère est un espace composé de deux parcelles en étage est ouvert à la fois sur la place de l'Église et sur la rue des Anciens Combattants. Les deux parcelles sont actuellement dans un état "rébarbatif". En effet, l'état du talus, l'envahissement par les ronces, la présence d'une construction en friche et l'état du plateau sportif donnent au site l'aspect d'un terrain abandonné.



Vu la localisation du site et l'importance du projet pour la commune et si ce terrain est retenu pour l'implantation de la nouvelle école, l'étude devra s'appuyer sur ce projet pour orienter l'aménagement des abords. Cette réflexion doit être réalisée en concertation avec l'architecte retenu pour la construction de cette école.



Le bureau d'étude doit proposer et ce quel que soit le scénario retenu un aménagement sur l'ensemble du secteur, depuis la rue du Sac jusqu'à celle des Anciens Combattants. Les propositions doivent être réfléchies et argumentées par rapport à :

- la démolition ou la réhabilitation des constructions existantes. Le maître d'oeuvre doit avoir à l'esprit, pour toutes les propositions, que la commune fait partie du réseau culturel départemental et pourrait de ce fait profiter de l'occasion pour restaurer l'ancienne salle paroissiale.
- le traitement du front de rue, de l'accès à la cantine et du terrain de sport,
- le maintien du plateau sportif.

Si le projet de construction de l'école est maintenu sur ce site une réflexion sur l'opportunité de créer un espace paysager ou d'un terrain jardiné par les enfants à l'intérieur de l'enceinte scolaire, doit être menée avec les instituteurs.

**Niveau d'étude souhaité : A.P.S.**



### **La place des Ecosais :**

Toute en longueur, la place des Ecosais concentre les différents bâtiments publics (perception, poste, mairie, salle des fêtes) ainsi qu'une pharmacie et un commerce de détail.

Etriquée, réduite en surface par des parkings qui, de plus, obstruent la perspective sur une architecture de brique bien ravalée, elle a l'aspect actuellement beaucoup plus d'une rue un peu large que d'une place de village (C.D. 98 vers Bertry).

La démolition de l'école maternelle en préfabriqué est une opportunité pour mettre à profit l'espace libéré pour créer d'une part, un véritable parvis devant la mairie et d'autre part, pour revoir complètement le fonctionnement et l'aménagement de cette place et de définir l'usage de ce nouvel espace.

Les objectifs seraient donc de:

- mettre en valeur l'architecture de la mairie,
- redonner à cette place sa véritable fonction (espace de convivialité)
- traiter les problèmes de stationnement.

**Niveau d'étude souhaité : A.P.S.**



## **l'espace pétanque :**

Situé entre l'église et l'actuelle et de l'école maternelle, l'espace pétanque est à proximité des commerces. Cet espace est investi actuellement par un nombre important d'aires de pétanque. Par sa localisation ce site occupe une position stratégique. En effet, après la démolition de l'école, une liaison peut être établie entre les deux espaces. La commune va se doter ainsi d'un espace important sur lequel elle pourrait réaliser une place à l'échelle de ses ambitions.



Le local technique de la mairie, bâtiment de brique aujourd'hui en fond de terrain, peut compromettre la qualité de l'aménagement global par sa localisation. Il sera demandé au bureau d'étude de réfléchir sur le devenir de ce bâtiment.

L'étude envisagera différents scénarios:

- sa réinstallation ailleurs (lieux, coûts) sur des terrains communaux,
- son maintien avec réaffectation à un autre usage,
- sa démolition (Niveau esquisse chiffrée).

Par ailleurs il sera demandé au maître d'oeuvre la réalisation d'un Avant Projet Sommaire chiffré sur l'ensemble du secteur. Le projet doit prendre en considération:

- le dimensionnement et la distribution spatiale des aires de pétanque,
- le verdissement du site (arbres de grand développement pour leur ombre en particulier),
- l'élargissement du site à d'autres activités en offrant aux "non joueurs" des occupations sur place (petits jeux ou lieu de repos).



## **L'arrière de la mairie :**

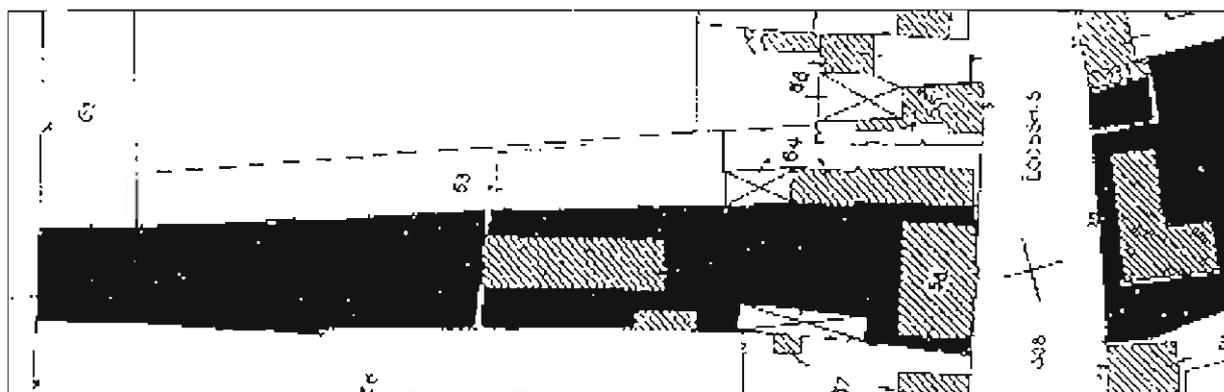
L'accès à l'arrière de la mairie, deuxième site qui peut être retenu pour l'école maternelle, se fait par une voie latérale étroite. Ce secteur est composée de plusieurs espaces :

- une cour en macadam actuellement inutilisée,
- l'ancienne école de garçons, bâtiment en mauvais état, aujourd'hui affectée aux colombophiles et à l'activité gymnastique qui peut être transformé en école maternelle
- un espace vert (pelouses, bancs), annexé au centre aéré.

Le bureau d'étude doit saisir l'opportunité du réaménagement du centre ville pour s'interroger sur le devenir, à long terme, de ce bâtiment si sa réhabilitation en école maternelle n'est pas retenue.

Il proposera, en fonction du scénario retenu (avec ou sans école), des esquisses d'aménagement sur l'ensemble de ce secteur. Ces propositions doivent être en cohérence avec la place des Ecosais, l'espace pétanque et le site du presbytère.

**Niveau d'étude attendu : esquisses.**



## **La place de la Victoire**

Localisée le long de la route départementale N° 15 , la place de la Victoire, de forme triangulaire, est occupée par un imposant Monument aux Morts.

L'espace est actuellement planté d'arbres palissés et est clôturé d'une haie d'ifs et d'une grille.

Le bureau d'étude proposera

- une fiche technique pour la taille et l'entretien des arbres en place (programme et coûts d'entretien),
- le traitement du trottoir à l'arrière du monument,
- l'intégration paysagère du monument et de l'ensemble de la place (utilité de la grille et de la haie basse).

**Niveau d'étude souhaité : esquisse chiffrée l'ensemble du site avec proposition d'un calendrier d'entretien pour les arbres palissés.**

## La traversée du village "RD 15"

La RD 15 reliant Caudry à Maretz est le principal axe autour duquel s'organise la commune. Le nombre de carrefours et la mauvaise visibilité due aux nombreux virages sont les principaux facteurs qui rendent les circulations automobile (même si sa fréquentation reste faible 2 200 véhicules/jour), et piétonnière dangereuses et plus particulièrement au niveau :

- du croisement RD 15 et RD 45 en arrivant de Caudry
- du croisement RD 15 et RD 98 en arrivant de Bertry
- de l'intersection avec la place de l'Eglise (mauvaise visibilité et stationnement anarchique sur les trottoirs)
- du débouché de la place de la Victoire
- du croisement RD 15 et RD 45 en direction de Maretz

Malgré la qualité du bâti (constructions traditionnelles en brique), la voie garde son aspect routier jusque dans le centre ville. En effet, son aspect minéral continu, son front de rue irrégulier dans le centre ville, son panneau publicitaire de 4x3 m devant l'église, la présence de la salle paroissiale en friche, sont autant d'éléments qui nuisent au statut de rue commerçante de la "RD 15".

Le bureau d'étude, après une analyse du fonctionnement de cette voie et de son dialogue avec son environnement, préconisera les aménagements qui permettraient de valoriser cet axe en résorbant les points noirs cités plus haut.

Les propositions doivent tenir compte, pour améliorer le confort à l'accès aux commerces, de la sécurité du piéton et du problème de stationnement.

Les propositions valoriseront le bâti de qualité et le traitement des vitrines (cahier de recommandations, actions de sensibilisation ?).

**Niveau d'étude attendu : esquisse chiffrée.**



## Les entrées de la commune

Marquées toutes par un élément "d'accroche" (calvaire, oratoire, terrain de foot, château d'eau...), les entrées de la commune ne nécessitent aucun traitement lourd sauf celle de la RD 98 qui mène vers Caullery. L'objectif attendu par le traitement de ces entrées est triple, il doit permettre :

- de valoriser, par des aménagements séquencés, la transition entre la zone agricole et la zone urbaine,
- de participer à la sécurité des piétons,
- de renforcer et de marquer l'identité de la commune en s'appuyant sur le paysage environnant (bocage vers Bertry, openfield vers l'ouest...).

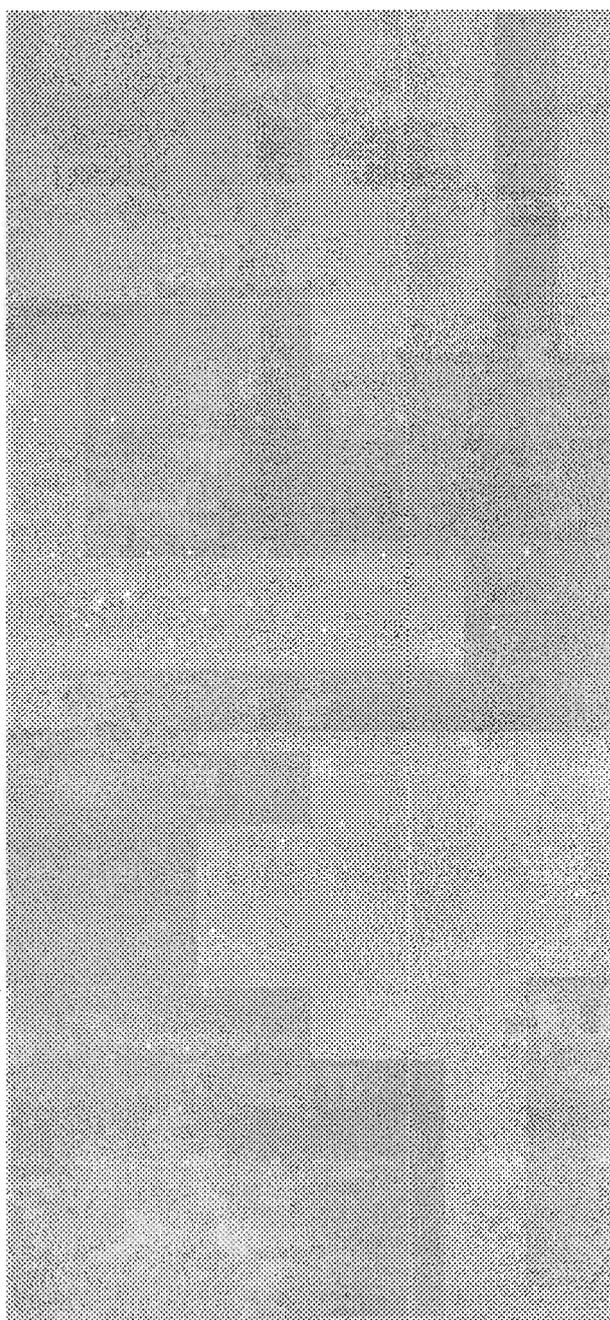
Le maître d'oeuvre de l'étude traitera de la mise en valeur de chacune des entrées de façon sobre. Il lui est demandé la réalisation de fiches techniques simples qui peuvent être utilisées facilement par l'équipe technique de la commune (plantations, simplification des clôtures, intégration d'un abribus...).

Concernant l'entrée venant de Bertry, la plus agréable, c'est plutôt sur le confortement des talus et l'environnement du terrain de foot que l'accent devra être mis.

Pour le cas particulier de l'entrée de la commune en venant de Caullery (présence de friches), des solutions à moyen ou long terme sont à rechercher (démolition, réaffectation des parcelles, recherche de partenaires privé/public...).

Niveau d'étude pressenti : A.P.S. pour l'ensemble des entrées et esquisses pour le RD 98.





***Equipe permanente attachée au secteur :***

<b><i>Architecte</i></b>	<b><i>Fanny Frigout</i></b>
<b><i>Ecologue</i></b>	<b><i>Ahmed Rebaï</i></b>
<b><i>Paysagiste</i></b>	<b><i>Jean-Marc Le Moing</i></b>
<b><i>Assistant d'étude</i></b>	<b><i>Didier Escherich</i></b>
<b><i>Secrétariat</i></b>	<b><i>Monique Dhoedt</i></b>

***Ce document a été réalisé par  
Ahmed Rebaï Ecologue***